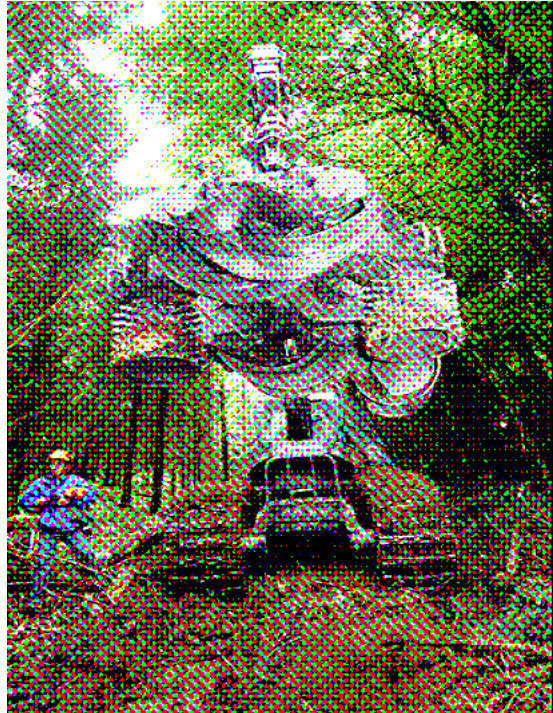


La filière bois en Midi-Pyrénées

Conférence de presse – lundi 25 janvier 2010



© Midi-Pyrénées Bois



© Jean-Noël Herranz



© Alain Baschenis

Le point sur la filière bois en Midi-Pyrénées

Les professionnels de la filière bois de Midi-Pyrénées se sont réunis **lundi 25 janvier**, à l'**Hôtel de Région**.

A cette occasion, Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées, Jean-Louis Chauzy, président du Conseil économique et social régional et Christophe Goffard, président de l'Association interprofessionnelle « Midi-Pyrénées Bois », ont tenu une conférence de presse.

Ils ont établi un **état des lieux** de la filière et échangé sur les **perspectives** pour l'interprofession de la filière bois, notamment suite à la crise économique et la tempête Klaus.

La filière bois en chiffres

Midi-Pyrénées est la **3^{ème}** région forestière de France, en surface. La forêt couvre en effet **25% du territoire** pour une surface totale d'**1,2 million d'hectares**.

La filière compte environ **20 000 emplois** en Midi-Pyrénées, dont **15 600 emplois salariés**.

Il s'agit essentiellement d'emplois dans les **territoires ruraux** et d'emplois **non délocalisables**.

La filière bois rassemble une **vingtaine de métiers** différents : depuis la production forestière jusqu'au secteur du bâtiment, en passant par les papetiers, scieries, fabriques de meubles, charpentes ou encore menuiseries.

➤ La filière bois après la crise économique

La filière bois globalement a été d'autant plus touchée par la crise économique que le bois est une des ressources dont le marché n'est pas régulé par l'Union européenne.

Le **secteur papetier** a été le premier à connaître des difficultés : l'entreprise Lédar, en Ariège a fermé l'année dernière. L'usine du groupe Tembec à Saint-Gaudens est en vente.

De plus, les **secteurs de la scierie, de la fabrication de menuiseries et de charpentes** ont une très forte dépendance au secteur de la construction qui n'a pas encore retrouvé son niveau d'activité, en France, comme à l'étranger. Mais on peut avoir **confiance** sur le moyen et long terme en raison de la demande croissante de bois dont on redécouvre les qualités (ressource renouvelable, capacité d'isolation, faible consommation d'énergie, confort d'usage, ...).

Le **secteur du bois-énergie**, quant à lui reste le **marché le plus important** pour le bois avec **1,8 million de m³** par an consommé, sous forme de bois bûche. La demande croissante de ressources renouvelables pour la production d'électricité et de chaleur soutiennent le développement de l'offre en plaquettes forestières et granulés.

■ LA FILIÈRE BOIS EN MIDI-PYRÉNÉES

Concernant le **secteur du meuble**, une étude a été lancée à la demande du CESR. Le maître d'ouvrage est Midi-Pyrénées Expansion. La mission des cabinets recrutés, AFPIA ADEQUATION et CRITT 12, a commencé. Fin décembre une dizaine d'entreprises avaient été auditionnées et plusieurs institutionnels rencontrés. Il est prévu que l'étude dure sept mois et il est attendu qu'elle débouche sur des propositions d'actions individuelles ou collectives émanant des professionnels eux-mêmes. D'un coût de 92 000 €, elle est financée conjointement par l'Etat et la Région.

➤ La filière bois après la tempête Klaus

Les estimations actuelles des dégâts de la tempête Klaus, du 24 janvier 2009, réalisées par l'Inventaire forestier national, portent pour les régions Aquitaine, Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées sur un total de plus de **42 millions de m³** de bois chablis.

Pour Midi-Pyrénées, les dégâts s'élèveraient à **1,8 million de m³** répartis sur **7 000 à 8 000 hectares**.

Pour participer à l'effort de solidarité face aux conséquences de la tempête Klaus, la Région a mobilisé d'urgence, début 2009, une **enveloppe de 2 M€** sur les crédits inscrits à ce titre au Contrat de projets Etat-Région et non encore affectés.

Elle a adopté quatre dispositifs d'intervention :

- le renforcement des **moyens en personnel** des structures de la filière forêt-bois.

La Région a financé la **création de 5 emplois** sur 2 ans de techniciens, à hauteur de **200 000€**.

- l'aide à la **création ou à la réhabilitation d'aires de stockages** des bois.

La Région a financé la création et réhabilitation de **7 aires de stockage**, d'une capacité de **93 900 tonnes de bois**, à hauteur de **222 000€**.

- l'aide à la **mobilité des travailleurs**.

La Région a mobilisé une aide de **821 000€** pour la mobilité des travailleurs vers les zones sinistrées : plus de 20 000 journées de travail soutenues.

- l'aide au **transport** sur moyennes et longues distances de bois.

Cette mesure était depuis plusieurs mois **en attente d'une approbation** de la Commission européenne qui est intervenue le 15 décembre 2009.

Le 11 janvier, la Région a ainsi pu lancer un appel à projets pour sélectionner les entreprises candidates à l'aide au transport des bois. Il est doté d'une enveloppe de **550 000 €**.

La Région apportera des aides aux transports de bois chablis sur des distances supérieures à 50 km. L'objectif poursuivi par ce dispositif, complémentaire aux mesures annoncées par l'Etat dans le cadre du Plan Chablis, est donc de **compenser les pertes subies par les propriétaires des forêts sinistrées et de poser les bases d'une reconstitution du secteur**, confronté à de grandes difficultés à la suite de la tempête.

En Midi-Pyrénées, l'aide au transport sur petite, moyenne et longue distance est ainsi destinée à **soutenir l'expédition des bois issus des peuplements sinistrés vers les zones et les entreprises qui peuvent les transformer et les valoriser**. Elle a donc pour objet d'inciter les acteurs des filières d'utilisation des bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie à donner la priorité à la mobilisation de bois chablis issus des zones sinistrées en lieu et place des bois récoltés sur pied dans les régions indemnes.

Outre ces dispositifs, la Région souhaite aller plus loin **en encourageant la filière à se structurer durablement**. Pour cela, elle signe un accord avec l'association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois.

➤ Un accord entre la Région et Midi-Pyrénées Bois

Le séminaire de ce lundi 25 janvier, a également été l'occasion d'une signature de convention entre la Région et Midi-Pyrénées Bois.

Il s'agit d'un **accord cadre** pour la **période 2010-2013**, dans l'objectif de poursuivre et renforcer la structuration de la filière.

Pour la période 2010-2013, la Région apportera à la structure un soutien de **130 000 €** par an en moyenne.

Ce soutien doit lui permettre, avec le concours des aides de l'Etat et de l'Europe, de financer un budget de fonctionnement annuel de 350 000€ consacré à trois priorités :

- l'animation et la structuration de la filière,
- le développement de la filière bois-énergie (un chargé de mission sera recruté),
- le développement de l'offre bois construction (un autre chargé de mission sera recruté).

Le soutien de la Région à la filière bois

De 2007 à 2009, hors Plan Tempête Klaus, les soutiens de la Région ont atteint 1 587 830 € permettant de :

boiser 60 hectares de terres agricoles en taillis à courte rotation d'Eucalyptus = 97 600 €,

mobiliser 44 250 m³ de bois par câble en montagne = 736 000€,

soutenir des actions territoriales = 29 500 € pour une Charte Forestière de Territoire et un Plan de Développement de Massifs,

soutenir les actions d'accompagnement du Plan Bois Carbone Durable (*voir document ci-joint*) = 724 000€ consacrés à des études, des actions collectives et au financement de Midi-Pyrénées Bois = 385 000€.

Dans ce bilan, ne figurent pas les aides accordées à la filière au titre des autres politiques de la Région et qui représentent plusieurs millions d'euros (développement économique, chaufferies et réseaux de chaleur au bois, politiques territoriales,...)
(*voir document ci-joint*)

Le « Plan Bois-Carbone durable » de la Région

Voir document ci-joint

Zoom sur le fonds régional carbone

Le Plan Climat 2 approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région en novembre 2009 prévoit la mise en place d'un **Fonds Régional Carbone** visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre induites par **les projets structurants que la Région finance** dans les entreprises et les territoires (par exemple, les chantiers dans les lycées).

Il s'agira donc pour la Région de financer des projets de séquestration de carbone ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui permettront de diminuer, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre que celui généré par les projets accompagnés, considérant le principe sous-jacent est qu'une quantité donnée d'équivalent CO₂ émise dans un endroit peut être « compensée » par la séquestration ou la réduction dans un autre lieu.

Les actions que soutiendra ce fonds s'appuieront notamment sur le fait que :

- un m³ de bois séquestre durablement une tonne de CO₂, et, lorsqu'il est brûlé, économise 200 litres de pétrole.
- le stock moyen de carbone en forêt (biomasse aérienne et souterraine) est de 264 tonnes de CO₂ par hectare boisé.

Ce fonds est doté de 1 M€ au budget 2010.